



**Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.01**

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

**Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay**

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :

le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Validation du PV du Conseil Municipal du 29 septembre 2021

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 21 septembre 2021 envoyée au domicile des Conseillers Municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

17 étaient présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Céline BERNARD, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

1 pouvoir a été donné par M David FARGETTE à M Christophe CELLIER

5 absentes/excusées : Mme Martine JOUVE, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M Frédéric EYRAUD et M Frédéric MENINI ont assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

043-214300469-20211124-2021_05_01-DE
 Reçu le 30/11/2021
 Publié le 30/11/2021

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 30 juin 2021 : vote à l'unanimité
2. Ouverture d'une ligne de trésorerie crédit court terme pour l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre et Marie Curie : vote à l'unanimité
3. Décision modificative N°1 du budget général 2021 : vote à l'unanimité
4. Convention de participation 2020/2021 aux coûts de fonctionnement et d'investissement du RASED : vote à l'unanimité
5. Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2020-2021 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS : vote à l'unanimité
6. Présentation du rapport d'activités 2020 de la SPL du Velay
7. Nature des dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : vote à l'unanimité
8. Mise en place des TAP pour l'année scolaire 2021/2022 avec la Maison Pour Tous de Chadrac : 17 Pour, 0 Contre et 1 Abstention (Mme Magali ALLIBERT)
9. Limitation de l'exonération de la taxe foncière bâtie de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation : vote à l'unanimité
10. Engagement des travaux d'éclairage public avenue Pierre et Marie Curie : vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE le PV du conseil municipal du 29 septembre 2021

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
 Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,
 Le 24 novembre 2021

Mme le Maire
 Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.02

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoir : 4
Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :
le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Vu la délibération municipale N°2021-03-05 du 30 juin 2021 portant adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec VMAC

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la municipalité et VMAC

Mme le Maire précise aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 14 avril 2021 l'assemblée délibérante a attribué des subventions aux associations et organismes de droit privé pour un montant de 143 932.50 € dont 40 000 € à l'association VMAC.

La somme des 40 000 € attribuée à VMAC constituait un 1^{er} acompte et Mme le Maire avait souligné que ce montant pourrait être revu en cours d'exercice annuel en fonction des résultats de l'audit financier et de la production et l'analyse des comptes fournies par le cabinet comptable Font Guillot.

A l'initiative de l'association VMAC, un comité des financeurs s'est tenu le 12 octobre 2021 en présence de la CAF 43, de la Communauté d'Agglomération, de la Fédération des centres sociaux, du cabinet comptable et de la municipalité pour présenter le bilan comptable et financier de l'association et débattre des perspectives pour l'année 2022 et les suivantes. Tous les partenaires se sont engagés à accompagner et soutenir financièrement l'association qui enregistre depuis quelques années des déficits structurels de fonctionnement qui ont conduit le conseil d'administration et le bureau de l'association à prendre des décisions pour redresser une situation difficile.

Dans ce contexte, Mme le Maire propose d'attribuer une subvention complémentaire à VMAC de 25 000 € pour permettre à l'association de poursuivre ses activités et participer aux côtés des partenaires au plan de redressement de VMAC.

Ces sommes figurent au budget principal à l'article 6574 et doivent faire l'objet d'une affectation.

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE l'affectation de 25 000 € supplémentaire à VMAC
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement des sommes
-

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Mme Magalie ALLIBERT
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.03

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoir : 4
Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation
:
le 15 novembre 2021

Date d'affichage :
- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à

Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année le comité d'animation de Chadrac, récemment constitué, organise un marché de Noël en partenariat avec l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Henri Gallien.

Pour faire face à l'engagement de nombreuses dépenses (chapiteaux, barrières, sécurité, sapins de Noël, affiches) et ne disposant pas de fonds de roulement pour sa première année d'existence l'association sollicite à ce titre une subvention communale de 3 000 €.

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- ACCORDE une subvention de 3 000 € au Comité d'Animation de Chadrac pour l'organisation du marché de Noël 2021
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement des sommes

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.04

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoir : 4
Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le
15 novembre 2021

Date d'affichage :
- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Détail de la subvention 2021 attribuée à l'association sportive de Chadrac

Vu la délibération N°2021.02.13 du 14 avril 2021 relative à l'affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Vu la demande formulée par l'association

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 14 avril 2021 le conseil municipal a délibéré pour affecter les subventions 2021 aux associations et plus particulièrement à l'AS Chadrac pour un montant d'aide de 8 675 €.

Le club bénéficie d'un emploi aidé dont une partie du financement est assuré par le Conseil départemental 43 dans le cadre du dispositif Profession sport 43. Pour prétendre à ce financement, le club doit préciser le montant de la participation communale.

Madame le Maire précise que l'aide apportée par la commune se ventile comme suit :

- Subvention principale : 4 500 €
- Subvention complémentaire : 1 800 €
- Subvention aide à l'emploi : 2 375 €

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE le détail de la subvention de 8 675 € votée pour l'AS Chadrac

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.05

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Dérogation au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2022

Vu la loi Macron du 6 août 2015 Considérant la réunion de concertation entre la CAPEV et certaines de ses communes membres du 12 octobre 2021

Madame la Maire rappelle que la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, dans la limite de cinq dimanches, après consultation du Conseil Municipal, et dans la limite de douze dimanches par an après

consultation du Conseil de l'Intercommunalité.

Chaque année, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au titre de sa compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » engage une concertation avec les Communes de l'unité urbaine du Puy-en-Velay et les Communes disposant d'une Grande et Moyenne Surface GMS de façon à tendre à une position partagée et commune sur le nombre et la répartition de ces dimanches du Maire.

Au terme de cette concertation et après consultation des partenaires économiques, des organisations de salariés, le conseil municipal est appelé à fixer à 5 les dérogations au repos dominical pour l'année 2022 pour l'ensemble des commerces de détails, selon une répartition par domaine d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

- 16 janvier 2022
- 13 mars 2022
- 12 juin 2022
- 18 septembre 2022
- 16 octobre 2022

Commerces de détail alimentaire :

- 26 juin 2022
- 27 novembre 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022

Commerces de détail de jeux et de jouets :

- 26 juin 2022
- 27 novembre 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022

Autres commerces de détail

- 16 janvier 2022
- 26 juin 2022
- 27 novembre 2022
- 11 et 18 décembre 2022

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- FIXE à 5 le nombre de dérogations au repos dominical des commerces de détails pour l'année 2022
- PRECISE la répartition par secteur d'activité comme défini ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.06

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Participation communale aux spectacles pour enfants dans le cadre scolaire

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque année le groupe scolaire Henri Gallien organise des spectacles pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire. La commune accompagne financièrement le groupe scolaire dans la mise en œuvre de ces animations scolaires et fixe sa participation à 3.10 € par élève et par spectacle.

Cette participation, déterminée pour chaque année, est reconductible d'une année sur l'autre sauf disposition contraire qui fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- FIXE sa participation à 3.10 € par élève et par spectacle
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021.

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.07

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

le 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2022

Vu l'article L 1612-1 du CGCT

Vu le vote du BP 2021 et les décisions modificatives N°1 et N°2

Mme le Maire expose que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que :

« Dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du BP 2022 qui devra intervenir sur les mois de mars ou d'avril 2022.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Article	Comptes	BP 2021	DMI	Total BP +DMI	25% des crédits
2112	Terrains de voirie		1 346,12	1 346,12	336,53
2128	Autres agencements et aménagement de terrain	10 000,00		10 000,00	2 500,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00		5 000,00	1 250,00
2135	Installations générales, agencements et aménagements de constructions	8 000,00		8 000,00	2 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00		15 000,00	3 750,00
2184	Mobilier	1 500,00		1 500,00	375,00
<i>Sous total chapitre 21 sans opération</i>					10 211,53

Chapitre	Article	Opération	SERVI CES	BP 2021	DMI	Total BP +DMI	25% des crédits
chapitre 21 avec opérations	2151	0012 Aménagement av. P&M. Curie	20	980 000,00	650 000,00	1 630 000,00	407 500,00
	2151	0039 - Voirie générale	20	69 800,00		69 800,00	17 450,00
	21318	0050 - Pôle enfance/jeunesse	81	0,00	15 300,00	15 300,00	3 825,00
	2151	0054 - Plaine de Rome	20	0,00		0,00	0,00
	2188	0061 - Aire de jeux		168 000,00		168 000,00	42 000,00
	2113	0062 - Terrain de boules	10	0,00			0,00
	2183	0063 - Matériel informatique		26 000,00		26 000,00	6 500,00
	21531	0064 - Forage		15 000,00		15 000,00	3 750,00
<i>Sous total chapitre 21 avec opération</i>				1 298 300,00	666 646,12	1 964 946,12	481 025,00
Total chapitre 21							491 236,53

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.08

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :

le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Vu l'état des créances irrécouvrables transmis par les services de la DDFIP 43

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que les services de la trésorerie ont transmis un état des créances irrécouvrables à la Mairie. Ces créances s'échelonnent sur les exercices comptables 2011 à 2017 et représentent la somme de 2 776 €. Les motifs de non-recouvrement des sommes dues sont les suivants : sommes à recouvrer inférieures aux seuils de poursuite, certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur, perquisitions et demandes de renseignements négatives et PV de carence.

Cette somme sera inscrite en dépense au compte 6541 du BP 2021

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- ADMET en non-valeur la somme de 2 776 €.
- AUTORISE Mme le Maire à produire les écritures comptables nécessaires

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.09

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :

le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Adoption du rapport de la CLECT du 30 septembre 2021

Vu les dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 30 septembre 2021 transmis par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay N°77 du 11 décembre 2020

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la loi N°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié l'article L 5216.5 du CGCT en prévoyant que les communautés d'agglomération exercent, en tant que compétence obligatoire la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) au sens de l'article L2226-1 à compter du 1^{er} janvier 2020. La CAPEV a récupéré cette compétence au 1^{er} janvier

2020 et approuvé par délibération du 11 décembre 2020 la définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans son rapport approuvé le 30 septembre 2021, la CLECT de la CAPEV propose de retenir l'évaluation dérogatoire des charges transférées comme suit :

- Dépenses d'entretien : 2.50 €/habitant
- Dépenses de renouvellement : 3.50 €/habitant
- Pour les investissements futurs un fonds de concours de 50 % des travaux sera demandé aux communes concernées

Pour la commune de Chadrac l'évaluation dérogatoire des charges transférées au titre des dépenses d'entretien et de renouvellement s'élève à 15 343 € par an. Le montant de l'attribution de compensation sera révisé en conséquence par le conseil communautaire dès l'approbation du rapport de CLECT par l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE le rapport de la CLECT du 30 septembre 2021

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





**Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.10**

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

**Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay**

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :
le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Présentation du rapport annuel 2020 des services de l'eau et de l'assainissement de la DEA de la CAPEV, du rapport SUEZ sur la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac, du rapport sur le service de l'eau de La Chaise

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020 produit par la DEA de la CAPEV

Vu le rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur la station d'épuration de la petite Mer à Chadrac

Vu le rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur le service de l'eau à La Chaise Dieu

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune de Chadrac est représentée aux services de la DEA de la CAPEV par 2 délégués communaux M Jean-Paul NICOLAS et Frédéric EYRAUD.

M Jean-Paul NICOLAS présente les rapports d'activités 2020 suivants :

- 1- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau produit par la DEA
- 2- Rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur le service d'assainissement de la station d'épuration de la petite Mer à Chadrac
- 3- Rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur le service de l'eau à La Chaise Dieu

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- PREND ACTE des trois rapports d'activités 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





**Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.08**

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

**Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay**

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoir : 4
Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :
le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Vu l'état des créances irrécouvrables transmis par les services de la DDFIP 43

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que les services de la trésorerie ont transmis un état des créances irrécouvrables à la Mairie. Ces créances s'échelonnent sur les exercices comptables 2011 à 2017 et représentent la somme de 2 776 €. Les motifs de non-recouvrement des sommes dues sont les suivants : sommes à recouvrer inférieures aux seuils de poursuite, certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur, perquisitions et demandes de renseignements négatives et PV de carence.

Cette somme sera inscrite en dépense au compte 6541 du BP 2021

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil municipal :

- ADMET en non-valeur la somme de 2 776 €.
- AUTORISE Mme le Maire à produire les écritures comptables nécessaires

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.09

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :

le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Adoption du rapport de la CLECT du 30 septembre 2021

Vu les dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 30 septembre 2021 transmis par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay N°77 du 11 décembre 2020

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la loi N°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié l'article L 5216.5 du CGCT en prévoyant que les communautés d'agglomération exercent, en tant que compétence obligatoire la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) au sens de l'article L2226-1 à compter du 1^{er} janvier 2020. La CAPEV a récupéré cette compétence au 1^{er} janvier

2020 et approuvé par délibération du 11 décembre 2020 la définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans son rapport approuvé le 30 septembre 2021, la CLECT de la CAPEV propose de retenir l'évaluation dérogatoire des charges transférées comme suit :

- Dépenses d'entretien : 2.50 €/habitant
- Dépenses de renouvellement : 3.50 €/habitant
- Pour les investissements futurs un fonds de concours de 50 % des travaux sera demandé aux communes concernées

Pour la commune de Chadrac l'évaluation dérogatoire des charges transférées au titre des dépenses d'entretien et de renouvellement s'élève à 15 343 € par an. Le montant de l'attribution de compensation sera révisé en conséquence par le conseil communautaire dès l'approbation du rapport de CLECT par l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE le rapport de la CLECT du 30 septembre 2021

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.04

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Détail de la subvention 2021 attribuée à l'association sportive de Chadrac

Vu la délibération N°2021.02.13 du 14 avril 2021 relative à l'affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Vu la demande formulée par l'association

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 14 avril 2021 le conseil municipal a délibéré pour affecter les subventions 2021 aux associations et plus particulièrement à l'AS Chadrac pour un montant d'aide de 8 675 €.

Le club bénéficie d'un emploi aidé dont une partie du financement est assuré par le Conseil départemental 43 dans le cadre du dispositif Profession sport 43. Pour prétendre à ce financement, le club doit préciser le montant de la participation communale.

Madame le Maire précise que l'aide apportée par la commune se ventile comme suit :

- Subvention principale : 4 500 €
- Subvention complémentaire : 1 800 €
- Subvention aide à l'emploi : 2 375 €

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE le détail de la subvention de 8 675 € votée pour l'AS Chadrac

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.07

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2022

Vu l'article L 1612-1 du CGCT

Vu le vote du BP 2021 et les décisions modificatives N°1 et N°2

Mme le Maire expose que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que :

« Dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du BP 2022 qui devra intervenir sur les mois de mars ou d'avril 2022.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Article	Comptes	BP 2021	DMI	Total BP +DMI	25% des crédits
2112	Terrains de voirie		1 346,12	1 346,12	336,53
2128	Autres agencements et aménagement de terrain	10 000,00		10 000,00	2 500,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00		5 000,00	1 250,00
2135	Installations générales, agencements et aménagements de constructions	8 000,00		8 000,00	2 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00		15 000,00	3 750,00
2184	Mobilier	1 500,00		1 500,00	375,00
<i>Sous total chapitre 21 sans opération</i>					10 211,53

Chapitre	Article	Opération	SERVI CES	BP 2021	DMI	Total BP +DMI	25% des crédits
chapitre 21 avec opérations	2151	0012 Aménagement av. P&M. Curie	20	980 000,00	650 000,00	1 630 000,00	407 500,00
	2151	0039 - Voirie générale	20	69 800,00		69 800,00	17 450,00
	21318	0050 - Pôle enfance/jeunesse	81	0,00	15 300,00	15 300,00	3 825,00
	2151	0054 - Plaine de Rome	20	0,00		0,00	0,00
	2188	0061 - Aire de jeux		168 000,00		168 000,00	42 000,00
	2113	0062 - Terrain de boules	10	0,00			0,00
	2183	0063 - Matériel informatique		26 000,00		26 000,00	6 500,00
	21531	0064 - Forage		15 000,00		15 000,00	3 750,00
<i>Sous total chapitre 21 avec opération</i>				1 298 300,00	666 646,12	1 964 946,12	481 025,00
Total chapitre 21							491 236,53

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.06

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Participation communale aux spectacles pour enfants dans le cadre scolaire

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque année le groupe scolaire Henri Gallien organise des spectacles pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire. La commune accompagne financièrement le groupe scolaire dans la mise en œuvre de ces animations scolaires et fixe sa participation à 3.10 € par élève et par spectacle.

Cette participation, déterminée pour chaque année, est reconductible d'une année sur l'autre sauf disposition contraire qui fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- FIXE sa participation à 3.10 € par élève et par spectacle
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.05

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy en
Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation : le

15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Dérogation au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2022

Vu la loi Macron du 6 août 2015 Considérant la réunion de concertation entre la CAPEV et certaines de ses communes membres du 12 octobre 2021

Madame la Maire rappelle que la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, dans la limite de cinq dimanches, après consultation du Conseil Municipal, et dans la limite de douze dimanches par an après

consultation du Conseil de l'Intercommunalité.

Chaque année, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au titre de sa compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » engage une concertation avec les Communes de l'unité urbaine du Puy-en-Velay et les Communes disposant d'une Grande et Moyenne Surface GMS de façon à tendre à une position partagée et commune sur le nombre et la répartition de ces dimanches du Maire.

Au terme de cette concertation et après consultation des partenaires économiques, des organisations de salariés, le conseil municipal est appelé à fixer à 5 les dérogations au repos dominical pour l'année 2022 pour l'ensemble des commerces de détails, selon une répartition par domaine d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

- 16 janvier 2022
- 13 mars 2022
- 12 juin 2022
- 18 septembre 2022
- 16 octobre 2022

Commerces de détail alimentaire :

- 26 juin 2022
- 27 novembre 2022
- 4, 11 et 18 novembre 2022

Commerces de détail de jeux et de jouets :

- 26 juin 2022
- 27 novembre 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022

Autres commerces de détail

- 16 janvier 2022
- 26 juin 2022
- 27 novembre 2022
- 11 et 18 décembre 2022

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- FIXE à 5 le nombre de dérogations au repos dominical des commerces de détails pour l'année 2022
- PRECISE la répartition par secteur d'activité comme défini ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRUNGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.02

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoir : 4
Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :
le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Vu la délibération municipale N°2021-03-05 du 30 juin 2021 portant adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec VMAC

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la municipalité et VMAC

Mme le Maire précise aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 14 avril 2021 l'assemblée délibérante a attribué des subventions aux associations et organismes de droit privé pour un montant de 143 932.50 € dont 40 000 € à l'association VMAC.

La somme des 40 000 € attribuée à VMAC constituait un 1^{er} acompte et Mme le Maire avait souligné que ce montant pourrait être revu en cours d'exercice annuel en fonction des résultats de l'audit financier et de la production et l'analyse des comptes fournies par le cabinet comptable Font Guillot.

A l'initiative de l'association VMAC, un comité des financeurs s'est tenu le 12 octobre 2021 en présence de la CAF 43, de la Communauté d'Agglomération, de la Fédération des centres sociaux, du cabinet comptable et de la municipalité pour présenter le bilan comptable et financier de l'association et débattre des perspectives pour l'année 2022 et les suivantes. Tous les partenaires se sont engagés à accompagner et soutenir financièrement l'association qui enregistre depuis quelques années des déficits structurels de fonctionnement qui ont conduit le conseil d'administration et le bureau de l'association à prendre des décisions pour redresser une situation difficile.

Dans ce contexte, Mme le Maire propose d'attribuer une subvention complémentaire à VMAC de 25 000 € pour permettre à l'association de poursuivre ses activités et participer aux côtés des partenaires au plan de redressement de VMAC.

Ces sommes figurent au budget principal à l'article 6574 et doivent faire l'objet d'une affectation.

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE l'affectation de 25 000 € supplémentaire à VMAC
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement des sommes
-

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Mme Magalie ALLIBERT
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2021.05.03

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :
24 novembre 2021

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoir : 4
Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation
:
le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année le comité d'animation de Chadrac, récemment constitué, organise un marché de Noël en partenariat avec l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Henri Gallien.

Pour faire face à l'engagement de nombreuses dépenses (chapiteaux, barrières, sécurité, sapins de Noël, affiches) et ne disposant pas de fonds de roulement pour sa première année d'existence l'association sollicite à ce titre une subvention communale de 3 000 €.

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- ACCORDE une subvention de 3 000 € au Comité d'Animation de Chadrac pour l'organisation du marché de Noël 2021
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement des sommes

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.01

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part

à la délibération : 21

Date de la Convocation :

le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Validation du PV du Conseil Municipal du 29 septembre 2021

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 21 septembre 2021 envoyée au domicile des Conseillers Municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

17 étaient présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Céline BERNARD, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

1 pouvoir a été donné par M David FARGETTE à M Christophe CELLIER

5 absentes/excusées : Mme Martine JOUVE, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M Frédéric EYRAUD et M Frédéric MENINI ont assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 30 juin 2021 : vote à l'unanimité
2. Ouverture d'une ligne de trésorerie crédit court terme pour l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre et Marie Curie : vote à l'unanimité
3. Décision modificative N°1 du budget général 2021 : vote à l'unanimité
4. Convention de participation 2020/2021 aux coûts de fonctionnement et d'investissement du RASED : vote à l'unanimité
5. Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2020-2021 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS : vote à l'unanimité
6. Présentation du rapport d'activités 2020 de la SPL du Velay
7. Nature des dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : vote à l'unanimité
8. Mise en place des TAP pour l'année scolaire 2021/2022 avec la Maison Pour Tous de Chadrac : 17 Pour, 0 Contre et 1 Abstention (Mme Magali ALLIBERT)
9. Limitation de l'exonération de la taxe foncière bâtie de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation : vote à l'unanimité
10. Engagement des travaux d'éclairage public avenue Pierre et Marie Curie : vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE le PV du conseil municipal du 29 septembre 2021.

VOTE		
Nombre de votants	21	
Nombre de suffrages exprimés	21	
POUR	21	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,
Le 24 novembre 2021

Mme le Maire
Corinne BRINGER





Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC
N°2021.05.10

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement du Puy
en Velay

Date du conseil :

24 novembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 4

Qui ont pris part
à la délibération : 21

Date de la Convocation :

le 15 novembre 2021

Date d'affichage :

- 1 DEC. 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Martine JOUVE, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoir : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Nicolas TERRASSE à M Christophe CELLIER et M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD

Absentes/Excusées : Mme Nelly LEVEQUE et Mme Mathilde MOUCHON.

Secrétaires de séance : M Franck ALLEGRE et Mme Nathalie ANGLADE

Objet : Présentation du rapport annuel 2020 des services de l'eau et de l'assainissement de la DEA de la CAPEV, du rapport SUEZ sur la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac, du rapport sur le service de l'eau de La Chaise

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020 produit par la DEA de la CAPEV

Vu le rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur la station d'épuration de la petite Mer à Chadrac

Vu le rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur le service de l'eau à La Chaise Dieu

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune de Chadrac est représentée aux services de la DEA de la CAPEV par 2 délégués communaux M Jean-Paul NICOLAS et Frédéric EYRAUD.

M Jean-Paul NICOLAS présente les rapports d'activités 2020 suivants :

- 1- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau produit par la DEA
- 2- Rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur le service d'assainissement de la station d'épuration de la petite Mer à Chadrac
- 3- Rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ sur le service de l'eau à La Chaise Dieu

Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- PREND ACTE des trois rapports d'activités 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

A Chadrac,

Le 24 novembre 2021

Mme le Maire

Corinne BRINGER

